

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Mission Communication

Le 26 janvier 2021

FLASH DGALN n° 01-2021

À l'attention de Mesdames et Messieurs

Les préfets de région et de département,

Les directeurs régionaux
de l'environnement, de l'aménagement et
du logement,

Madame la directrice régionale et
interdépartementale de l'Hébergement et
du Logement d'Île-de-France

Madame la directrice régionale et
interdépartementale de l'Équipement et de
l'Aménagement d'Île-de-France

Les Directeurs de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,

Les directeurs départementaux
des territoires (et de la mer)

**FLASH RELATIF A L'ATELIER DES TERRITOIRES A LA CARTE :
NOUVEL ACCORD CADRE POUR CONDUIRE DES ATELIERS FLASH**

La démarche Atelier des territoires, déployée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) depuis plus de dix ans, permet d'accompagner, grâce à la mobilisation d'une équipe externe pluridisciplinaire de haut niveau, l'émergence et l'élaboration de projets de territoires intégrés à l'échelle intercommunale et/ou sur de grands territoires. Cette démarche de projet conduite par les acteurs de l'aménagement d'un territoire permet aux parties prenantes de se mettre d'accord sur une feuille de route commune dépassant les blocages locaux, les limites institutionnelles et les logiques sectorielles. L'objectif est de produire une stratégie partagée de long terme pour le développement et la transition d'un territoire et ouvrant sur des actions opérationnelles. Une plaquette synthétisant la démarche est disponible sur le site Internet dédié¹.

¹ www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/la-plaquette-a139.html

L'État doit ainsi être en mesure de répondre aux initiatives des élus locaux et d'accompagner leurs projets qui appellent nécessairement des réponses structurantes et innovantes, adaptées aux réalités locales. L'Atelier des territoires s'inscrit dans ce contexte de différenciation et de posture renouvelée de l'État par un renforcement et un déploiement d'actions d'accompagnement des collectivités. Une nouvelle formule d'« Ateliers à la carte », sous un format « flash », a été expérimentée depuis 2019 pour mieux répondre, et au cas par cas, aux besoins des territoires sur des thématiques notamment de revitalisation et de transition sociale, économique et écologique.

Le 5 février 2020, les ministres en charge de l'écologie et de l'urbanisme ont annoncé conjointement une nouvelle feuille de route pour la ville de demain. L'une des dix mesures prévoit la démultiplication des ateliers de territoires, spécifiquement les ateliers flash, pour faire émerger des stratégies locales en réponse aux nombreuses sollicitations des collectivités et faire émerger des projets en lien avec thématiques qui sont récurrentes et qui nécessitent des compétences spécifiques. Pour satisfaire à cet objectif, un nouveau support de commande national a été défini, et est pleinement opérationnel dès février 2021. Il est mis à votre disposition et enrichit la boîte à outils des services de l'État au plus près des territoires.

1. L'Atelier des territoires à la carte, format « flash »

Ce dispositif partage avec la méthodologie de l'Atelier des territoires l'approche participative et de co-construction avec les acteurs mobilisés, l'appréhension très libre des sujets abordés, des formes d'expression et l'intervention d'un médiateur expert extérieur, adaptées au contexte local et aux besoins exprimés par les acteurs. Pour répondre au mieux aux projets qui sont ceux des territoires et des élus, cette offre de service organise la mise à disposition de prestataires à l'expertise reconnue, désignés dans le cadre d'un support d'achat national.

Les démarches d'ateliers flash permettent d'apporter sur le terrain une réponse et un soutien adaptés, différenciés, aux demandes formulées par les collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche de projet. Les demandes sont portées par le préfet de département, délégué territorial de l'ANCT et les DDT(M). Cette offre est complémentaire d'autres outils d'accompagnement de l'État en faveur des démarches d'aménagement durable, à toutes les échelles et toutes les étapes d'un projet (programme de « recherche action » du POPSU, contrat de projet partenarial d'aménagement - PPA, opération de revitalisation de territoire - ORT, labellisation EcoQuartiers, certification HQE aménagement, normalisation ISO 37101, aide à l'innovation urbaine du programme d'investissements d'avenir - PIA etc.).

Ces outils sont utilement mobilisés dans les dispositifs d'intervention prioritaires de l'État tels que [Action Cœur de ville](#), [Petites villes de demain](#), ou [les Contrats de relance et de transition écologique \(CRTE\)](#) etc.

L'atelier flash est une démarche partenariale, souple et ponctuelle (3 mois de travail pour le prestataire avec 2 jours sur site) qui sert à produire avec les acteurs une esquisse de projet (pour un site en friche par exemple), un manifeste pour l'action, une charte collective, ou une proposition de cahier des charges, etc. C'est une étape concentrée et resserrée dans le temps qui a pour finalité de déclencher une dynamique locale à court terme. L'accès à ce dispositif se fait dans le cadre d'un marché national à bons de commandes.

2. Des éléments de bilan de la première vague d'ateliers flash 2019 – 2020

Depuis la notification du précédent marché national, en septembre 2019, 15 ateliers flash ont été ou sont en cours de réalisation par le prestataire actuel, Atelier de l'Ourcq – Félix MULLE. Les thématiques traitées, la maille des territoires d'intervention sont très variées :

- esquisse d'orientations d'aménagements dans le cadre de stratégie locale de revitalisation (Bar-le-Duc, Thionville, Cavaillon, Pithiviers) ou des gestions de friches (CC Fumel Vallée du Lot avec les friches de Metalaquitaine, thermes de Sallins-Fontaine).
- esquisse d'une stratégie de revitalisation de territoire (Plestin-Trigavou, Ploezal, Plédran et Casteljaloux et Miramont-de-Guyenne).
- appui à la formalisation de projet de territoires: CC des Deux Morins (stratégie de rebond économique), CC Portes des Vosges Méridionales (complémentarités entre les centralités d'un EPCI nouvellement fusionnés), PETR Pays des Coteaux (stratégie locale de développement des ENR).

Les ateliers flash sont aussi mobilisés de l'appel à projets « Îlots urbains dégradés » lancés par la DHUP. Les lauréats (Vitré, Saverdun, Blois, Mende, Saint-Gaudens) bénéficient d'ateliers flash en 2020 et 2021.

Cette formule sera également proposée, en 2021, aux sites lauréats de l'accélérateur de projets citoyens lancé par la DHUP.

Un recueil de 10 fiches présentant 10 ateliers Flash est disponible :

<http://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/>

3. Le nouvel accord cadre Atelier des territoires Flash: de nouvelles compétences mobilisables

Pour répondre à la forte demande, un nouvel accord cadre multi-attributaires (trois prestataires) vient d'être mis en place, il permettra d'accroître les capacités d'interventions. Il est opérationnel à compter de février 2021 pour une durée de 4 ans.

Les titulaires sont des groupements pluridisciplinaires identifiés pour leur approche intégrée de l'aménagement et de l'urbanisme (les mandataires sont architectes, urbaniste, paysagiste, géographe).

La nouvelle formule d'atelier flash a identifié des thématiques récurrentes et nécessitant des compétences spécifiques. Dans cet esprit, chaque groupement a été constitué afin de mobiliser, au cas par cas, selon les besoins identifiés, des experts spécifiques pour intervenir sur les domaines suivants :

- Réparer la ville pour habiter mieux

L'atelier flash peut permettre de repenser la vocation future d'un tissu existant habité pour en accroître l'habitabilité et la valeur d'usage (accessibilité, confort, adaptabilité) et répondre dans le même temps aux besoins d'offre de logements. Reconquérir les logements vacants et recomposer les îlots anciens dégradés, en centre-ville mais également dans les zones d'activité et de faubourgs sont des domaines d'intervention dans lesquels des outils existants peuvent être mobilisés, néanmoins l'Atelier flash doit pouvoir préconiser des solutions adaptées.

L'atelier doit être l'opportunité de structurer et conforter un modèle d'aménagement fondé sur le recyclage des fonciers déjà artificialisés, et corollairement la maîtrise de l'étalement urbain, par des préconisations opérationnelles, concrètes et adaptées à la situation du territoire bénéficiaires.

- Accélérer les transitions et les mutations économiques

Les questions des mutations économiques fragilisent beaucoup de territoires et appellent de nouveaux équilibres et de nouveaux modèles de développement. Au-delà de la transformation du bâti, le développement économique met en jeu des liens complexes entre des lieux et des flux (d'habitation, d'emploi, de production, de transformation, de consommation, de transport, etc.). De sorte que la résolution n'est pas toujours locale mais dépend beaucoup d'inter-relations entre territoires urbains et moins urbains et entre domaines d'activités (production de biens, tourisme, services et recherche, commerce et distribution, etc.). L'Atelier flash doit rendre compte de ce qu'il est possible de mettre en place localement (reconversion, développement de filières, relocalisation d'activité, etc.) mais également des axes d'intervention qui mettent en jeu d'autres échelles et acteurs pour accélérer les transitions.

- Accélérer les transitions écologiques et solidaires des territoires

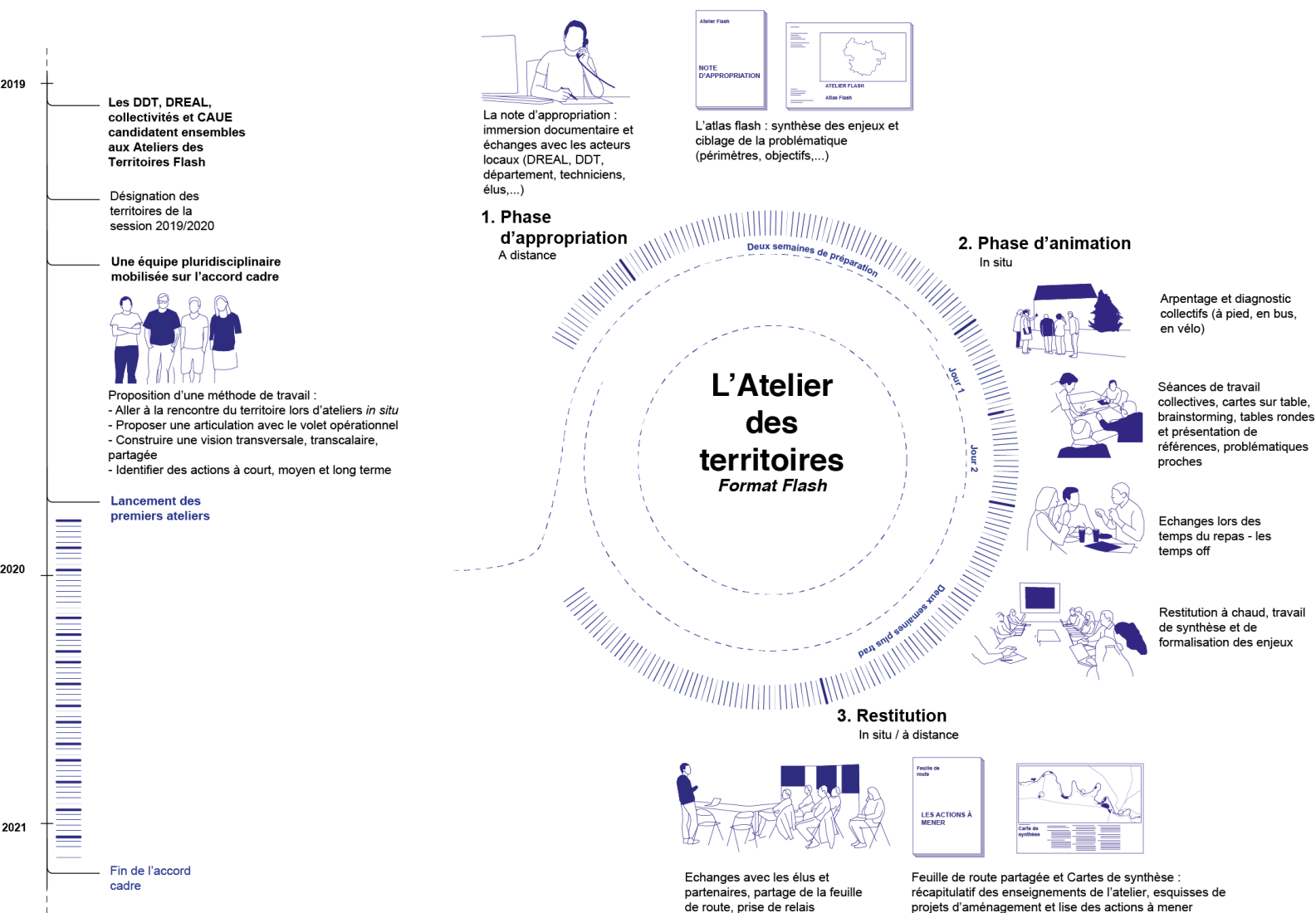
La gestion économe des ressources, la protection et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, la réduction de l'émission de gaz à effet de serre et la production d'énergie renouvelable, la prise en compte et l'intégration des risques (naturels, technologique, sanitaires) dans les projets et stratégies d'aménagement, peuvent être à l'origine d'un projet de territoire. La transition écologique invite à inventer de nouveaux modèles de développement en lien avec les énergies renouvelables et les ressources, de nouveaux modèles d'urbanisme qui intègrent la résilience territoriale et la lutte contre l'artificialisation des sols, ainsi que de nouvelles solutions fondées sur la nature. Un projet de territoire fondé sur les richesses écologiques est à même d'améliorer la qualité du cadre de vie et la santé des habitants et du monde vivant dans son ensemble.

- Accompagner des projets citoyens

L'« Atelier flash » doit également permettre d'accompagner des projets d'initiative citoyenne, des projets où des habitants / usagers sont directement à l'origine de transformation de leur quartier. Dans ce type de projets, il s'agit d'adapter des usages, ou de s'adapter au contraire aux nouveaux usages des habitants, dans une logique de ville «servicielle», «à la demande», «participative». Les champs couverts par des projets citoyens vont de l'économie sociale et solidaire, l'aménagement de l'espace public et les mobilités, à l'éducation, la culture ou la santé.

L'« Atelier Flash » peut utilement consolider un projet par l'apport d'une expertise pointue (montage de projet juridique et financier, soutien à l'innovation) mais également en créant des liens et infléchissant des projets de la collectivité et d'autres acteurs institutionnels et économiques pour que les dynamiques convergent vers une vision de transformation collective portée par une pluralité d'acteurs.

4. Méthodologie proposée



La session d'atelier s'organise autour :

- d'une visite collective du site : le prestataire assure, avec un regard neuf, un rôle d'observateur pour recueillir les données du territoire, identifier les problématiques et point de blocage. Il a aussi un rôle d'animateur, d'interviewer et de mise en perspectives des interventions des élus et des partenaires qui interviennent durant la visite. L'organisation du parcours de la visite, l'identification des acteurs clés à rencontrer relèvent de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage locale.

- d'une séance collective, dont l'animation est assurée par le prestataire. Ces interventions peuvent prendre la forme de conférences, de débats avec les acteurs locaux (autour d'une démarche, d'une thématique, d'un projet), d'ateliers collaboratifs voire de nouvelles visites de sites avec des porteurs de projets et leurs partenaires.

- une phase de restitution avec la rédaction du livrable de synthèse : rapport écrit, composé d'un diagnostic de terrain, des propositions d'aménagement et/ou des stratégies de territoires, des préconisations d'actions cohérentes et coordonnées, des esquisses de projets.

Pour chaque atelier flash, le groupement retenu concevra, en lien avec les DDT et la collectivité bénéficiaire, une méthodologie et un cadre d'animation adapté au cas par cas aux enjeux spécifiques du territoire. Ce programme d'intervention sera co-élaboré, lors de la phase d'appropriation, par les trois intervenants clés (prestataire, DDT et collectivité).

La durée de travail du prestataire est estimée à environ 8 à 10 jours incluant les temps de préparation et de production et les deux à trois jours d'atelier sur le terrain. La mission globale (phases d'appropriation, d'animation et de restitution) se déroule sur une durée totale de 2 à 4 mois.

Selon la nature, le sujet, les objectifs de la demande et les attendus locaux, le nombre de jours sur place sera évalué lors de la phase d'appropriation. La durée, le contenu et les modalités de l'animation sur site, ainsi que la forme du livrable de synthèse seront fixés dans la note d'appropriation de façon conjointe entre la DDT, la collectivité et le prestataire. Une fois validée, cette proposition fera l'objet de l'émission du bon de commande pour la phase d'animation.

Il convient de noter que ces exercices ponctuels doivent associer l'ingénierie locale existante pour que l'impulsion soit suivie d'effets.

5. Modalités de remontée des candidatures

Les sollicitations d'atelier flash sont examinées au fil de l'eau, selon l'ordre d'arrivée, par le bureau des Stratégies territoriales de la DGALN/DHUP/AD1. Les DDT(M) assurent la transmission des projets conçus préalablement en lien avec la collectivité, via une fiche de renseignements. A l'appui de cette fiche s'ouvre un temps d'échange entre la DGALN et la DDT afin de cibler les attendus et d'assurer l'adéquation avec le dispositif Atelier flash et avec les compétences mobilisées par le réseau de prestataires sélectionnés. Pour être validée, une proposition d'atelier doit être accompagnée d'un courrier d'engagement de la collectivité et d'un courrier de soutien de la démarche par le Préfet. Une fois la fiche d'information complétée et validée, la DGALN acte la conduite d'un atelier flash, désigne le prestataire retenu, selon les modalités de l'accord cadre (par ordre de classement), procède à la délégation de crédits au profit de la DDT qui assurera alors l'émission des bons de commande, le suivi, l'exécution du marché et le paiement.

6. Présentation des trois groupements titulaires de l'accord cadre

Dans le cadre du nouvel accord cadre 2021–2025, la DGALN a retenu trois groupements de prestataires :

Groupement **Atelier de l'Ourcq** (architecte-urbaniste, mandataire) - TRANSVERSAL (habitat) – ZEFECO (développement durable) - VRAIMENT VRAIMENT (design et projets citoyen) - LESTOUX ET ASSOCIES (stratégie commerciale) - Laurent DAVEZIES (économie locale)

Groupement **POLAU-pôle arts & urbanisme** (architecte-urbaniste, design et animation, mandataire) - PRATIQUES URBAINES (urbanisme) – L'EFFET URBAIN (habitat logement) – ZEFECO (développement durable)

Groupement **VILLE OUVERTE** (architecte-urbaniste, mandataire) - CREASPACE (développement économique) – COOPANAME (design) – VILLE EN OEUVRE (montage opérationnel, juridique et finances) – URBAN ECO (paysage, écologie)

La composition de l'équipe du titulaire désignée pour l'animation d'un Atelier Flash peut être différente d'un projet à l'autre. A l'appui des notes de contextes rédigées par les services déconcentrés et les collectivités bénéficiaires, la composition de l'équipe est modulée pour s'adapter aux enjeux et spécifiques locales afin proposer une stratégie intégrée des thématiques territoriales tout en répondant aux problèmes spécifiques pointés par les collectivités.

Pour faire remonter vos intentions de projets d'ateliers, vous pouvez contacter le bureau des stratégies territoriales qui est à la disposition des préfets de départements et les DDT(M) pour répondre à toute sollicitation sur cette offre de service.

CONTACTS

Isabel DIAZ, cheffe du bureau : monica-isabel.diaz@developpement-durable.gouv.fr

Jérôme SAUVANT, adjoint : jerome.sauvant@developpement-durable.gouv.fr

Patricia DE MAESENEIRE, assistante : patricia.de-maeseneire@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 96 76